## **Lannion-Trégor Communauté**

## DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

## **AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**

Le public est informé que le président de Lannion-Trégor Communauté, par arrêté en date du 24 Juin 2019, a prescrit la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Trédrez-Locquémeau ayant pour objet l'extension de la station d'épuration des eaux usées de Kerbabu.

Par délibération en date du 25 Juin 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a engagé une concertation préalable en application de l'article L 121-17 du code de l'environnement.

Le dossier de concertation sera déposé en mairie de Trédrez-Locquémeau pendant la période du 19 Octobre au 20 Novembre 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier est également consultable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté, <a href="https://www.lannion-tregor.com/fr/habitat-urbanisme/plu-communaux.html">https://www.lannion-tregor.com/fr/habitat-urbanisme/plu-communaux.html</a>

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de la mise à disposition, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre déposé à cet effet en mairie de Trédrez-Locquémeau (ou sur feuillets mobiles qui lui sera annexé);
- Soit par courrier adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté avant la clôture de la mise à disposition ;
- Soit par courriel, à l'adresse suivante : plu@lannion-tregor.com

A l'issue de la concertation préalable, Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme en présentera le bilan au conseil Communautaire.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service Urbanisme, téléphone : 02 96 05 60 91)

Le Président Joël LE JEUNE